



**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE WESTMOUNT
LE LUNDI 20 JUILLET 2020**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse déclare la séance ouverte.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, la mairesse se prévaut de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

2. RAPPORTS DE LA MAIRESSE ET DES CONSEILLERS

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSEUR

Conseiller Cutler

APPUYEUR

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil du 20 juillet 2020 soit adopté.

5. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

PROPOSEUR

Conseiller Cutler

APPUYEUR

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 juillet 2020 et de la séance extraordinaire du 15 juillet 2020 soient approuvés.

6. RAPPORTS AU CONSEIL

6.1. CORRESPONDANCE

Mairesse Smith

Les documents suivants sont déposés :

- Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2015-2020 ainsi que la résolution CC20-032 de la Communauté métropolitaine de Montréal adoptant le Règlement 2020-84 modifiant le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2015-2020 et l'avis public concernant ledit règlement ;
- Règlement RCG 19-030-2 intitulé « Règlement modifiant le Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2020) (RCG 19-030) » de la Ville de Montréal et la résolution CG20 0346 adoptant ledit règlement ;

- Règlement RCG 19-031-2 intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2020) (RCG 19-031) » de la Ville de Montréal et la résolution CG20 0345 adoptant ledit règlement ;
- Règlement RCG 20-014-2 intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* » de la Ville de Montréal et la résolution CG20 0344 adoptant ledit règlement ;
- Règlement RCG 20-025 intitulé « Règlement sur la subvention relative à l'aide d'urgence pour les établissements de salle de spectacle et de cinéma indépendant dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 » de la Ville de Montréal et la résolution CG20 0343 adoptant ledit règlement.

6.2. PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ PLÉNIER

Conseiller Cutler

Le procès-verbal de la rencontre du comité plénier du conseil du 15 juin 2020 est déposé et est disponible sur le site Web de la Ville.

7. APPEL D'OFFRES PUBLIC - RECONSTRUCTION DU PA-68 ET TRAVAUX DE MASSIFS DE CONDUITS (PUB-2020-045)

ATTENDU QUE des soumissions ont été ouvertes publiquement le 12 juin 2020 pour la reconstruction du PA-68 et les travaux de massifs de conduits (appel d'offres n° PUB-2020-045) et qu'un procès-verbal préparé par le bureau du greffe de la ville est déposé lors de cette séance ;

ATTENDU QU'après analyses des soumissions ouvertes, TRANSELEC/COMMON INC. est le plus bas soumissionnaire conforme tel qu'il appert du rapport préparé par la chef de division - approvisionnement, lequel est déposé lors de cette séance.

PROPOSEUR
APPUYEUR

Conseiller Shamie

D'autoriser une dépense de 162 892,00 \$, incluant le crédit de taxe, pour la reconstruction du PA-68 et les travaux de massifs de conduits (appel d'offres n° PUB-2020-045) ;

D'accorder à TRANSELEC/COMMON INC. le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 187 285,08 \$, taxes incluses, le tout conformément aux documents contractuels de l'appel d'offres PUB-2020-045 ;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel n° 2020-1045.

8. DEMANDE DE PROPOSITIONS - FABRICATION ET INSTALLATION DE PLACOTTOIRS ET DE MOBILIER INTÉGRÉ (INV-2020-044)

ATTENDU QUE qu'une demande de propositions a été lancée pour la fabrication et l'installation de placottoirs et de mobilier intégré (demande de propositions n° INV-2020-044) et que, conformément au *Règlement 1556 sur la gestion contractuelle*, la déclaration relative aux mesures prises pour assurer la rotation des cocontractants est déposée lors de cette séance ;

ATTENDU QU'après analyses des soumissions reçues, Construction Modulor inc. est le soumissionnaire retenu.

PROPOSEUR

Conseillère Lulham

APPUYEUR

D'autoriser une dépense de 77 671,64 \$, incluant le crédit de taxe, pour la fabrication et l'installation de placottoirs et de mobilier intégré (demande de propositions n° INV-2020-044) ;

D'accorder à Construction Modulor inc. le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 85 060,57 \$, taxes incluses, le tout conformément aux documents contractuels de la demande de propositions INV-2020-044 ;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel n° 2020-1052.

9. AMÉNAGEMENT URBAIN - APPROBATION DES PERMIS

ATTENDU QU'en vertu du *Règlement 1305 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*, la délivrance de certains permis de construction est assujettie à la recommandation préalable des plans par le comité consultatif d'urbanisme ;

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe 3.2.2 de ce règlement, le conseil doit se prononcer par résolution sur ces recommandations du comité.

PROPOSEUR

Conseiller Peart

APPUYEUR

QUE, selon les recommandations du comité consultatif d'urbanisme formulées lors de ses réunions tenues les 13 et 14 juillet 2020, les demandes de permis de construction se trouvant à la liste ci-jointe, telles que révisées conformément au *Règlement 1305 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*, soient approuvées.

10. AFFAIRES NOUVELLES

11. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

La mairesse lève la séance.